



STAGE SPORTIF
du 24 au 26 octobre 2018 (les 3 jours obligatoires)
INSCRIPTIONS

PROGRAMME DU STAGE (susceptible d'être modifié)

Les 3 matinées : urban soccer (foot) OU équitation
Les après-midis : jour 1 ultimate / jour 2 volley / jour 3 piscine

Accueil : entre 8h30 et 9h à l'Espace Culturel et Associatif Victor Hugo
Départ : entre 17h et 17h30 à l'Espace Culturel et Associatif Victor Hugo
Repas et goûter à fournir par les parents, encadrement par nos soins.

Age : de 8 à 13 ans.

Période d'inscription : à partir du 13/09/2018
au Service des Sports ou au Service Jeunesse (Espace Culturel et Associatif Victor Hugo)
ou par mail (sport@sglc.fr)

Tarif : calculé selon le quotient familial (de 18€ à 54€ le stage de 3 jours).

Nombre de place limité

L'enfant :

Nom Prénom

Date de naissance Age

Choix d'activité pour les matinées (ne cocher qu'une seule case) :

- Foot (urban soccer)
- Equitation (découverte de l'équifeel et balade)

Le responsable :

Lien de parenté

Nom Prénom

Adresse :

Téléphone domicile :

Mère portable : Professionnel :

Père portable : Professionnel

Email

Signature du représentant légal :

Pièces à déposer à partir du 13/09/18 au Service Jeunesse ou au Service des Sports
Espace Culturel et Associatif Victor Hugo - Renseignements : 01.60.75.12.44

Pour les enfants ne fréquentant pas le service jeunesse ou n'ayant jamais participé aux stages sportifs

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire (ci-joint)
- Autorisations et règlement (ci-joint)
- Test d'aisance aquatique ou équivalence

Pour les enfants fréquentant le service jeunesse ou les stages sportifs :

- Fiche d'inscription
- Autorisations et règlement
- Test d'aisance aquatique ou équivalence (si jamais fourni)



FICHE SANITAIRE

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... à

N° Sécurité sociale :

Assurance et n° de de police :

Numéro allocataire CAF:

RESPONSABLE DE L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel domicile :

Mail :

PERE

MERE

Tel professionnel

Tel Portable

Profession

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Tel :

L'enfant suit-il un traitement de longue durée ? **OUI () NON ()**

Si, oui lequel :

L'enfant suit-il un P.A.I.* à l'école ? **OUI () NON ()**

*P.A.I : Projet d'Accueil Individualisé

Si P.A.I., fournir un exemplaire du document complet et le traitement correspondant.

Indiquer ici les difficultés de santé de votre enfant (allergies, maladies...)

.....
.....

Vaccination antipoliomyélitique, antidiphthérique, antitétanique ...

Date du dernier rappel	NOM DU VACCIN	Date prochain rappel

J'autorise, en outre, le responsable à faire soigner et à faire pratiquer toute intervention d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du médecin.

OUI () NON ()

En cas d'absence des parents, personne à prévenir :

Nom, Prénom : Téléphone :

Signature :



AUTORISATIONS ET REGLEMENT

AUTORISATION PARENTALE

Je viendrai récupérer mon enfant à l'Espace Culturel et Associatif Victor Hugo entre 17h et 17h30.

Ou

Je soussigné(e)

Cocher la case correspondant à votre choix

- autorise M/Mme..... à récupérer mon fils/ma fille..... à l'Espace Culturel et Associatif Victor Hugo entre 17h et 17h30.
- autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité à partir de 17h.

DROIT A L'IMAGE :

Cocher la case correspondant à votre choix

- J'autorise mon enfant à être photographié, dans le cadre des activités multisports pour diffusion sur le site internet de la commune, facebook du SMJ, magazine de la commune...
- Je n'autorise pas mon enfant à être photographié dans le cadre des activités multisports

REGLEMENT DU STAGE

Article 1 : Chaque enfant s'engage à respecter le présent règlement.

Article 2 : L'enfant ne pourra participer au stage qu'une fois son dossier d'inscription complet, ceci pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Article 3 : Les enfants seront tenus de respecter les horaires du stage.

Article 4 : Les enfants sont inscrits pour la durée totale du stage ; aucune participation partielle n'est envisageable.

Article 5 : Tout enfant se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire.

Article 6 : Un comportement respectueux est indispensable envers le personnel éducatif et les enfants participant aux activités.

Signature de l'enfant :

« Je certifie exacts les renseignements portés sur cette présente fiche. »

A Saint-Germain-lès-Corbeil

Le.....

Signature